



Ligue de Football des Hauts-de-France

Conseil de Ligue du 30 Avril 2020

CONSULTATION DES MEMBRES DU CONSEIL PAR VOIE DE COURRIEL

Relevé de décisions

Annulation des activités, rassemblements, animations programmés par la Ligue jusqu'au 30 juin 2020.

Suite aux décisions du Comex liées à la situation sanitaire sur le territoire national, le Conseil de Ligue décide d'annuler les éditions 2020 des événements listés ci-après :

- Concours de dessin « Si T foot, T Fair-Play », Educ'Acteurs, et des challenges Fair-play et les cérémonies de remise de dotations aux lauréats.
- Les tournées des Cars animation dans les écoles du territoire.
- La Finale régionale U13Pitch
- La Finale régionale de Beach Soccer
- Les animations : « Mesdames, franchissez la barrière » et de la « Semaine du football féminin »
- Ainsi que **La Tournée d'été 2020**

Mesures d'accompagnement au terme de la saison 2019-2020

Le Conseil de Ligue, soucieux d'avoir une politique de bienveillance constante et de ne pas ajouter de contrariété supplémentaire à la catastrophe sanitaire et ses conséquences sur le devenir des clubs, décide de valider de manière globale et générale le gel des dérogations accordées pour la saison 2019-2020 et leur report sur la saison 2020-2021.

- Au Statut des Educateurs
- Par la Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives
- Au nombre d'équipes de jeunes exigé en championnat régional
- Par la Commission Régionale de Contrôle des Clubs

Mesures liées à l'organisation de la saison 2020-2021

Suite aux décisions du Comex en date du 16 avril qui auront pour conséquence directe une augmentation du nombre d'équipes, notamment en R1 Seniors Masculin avec une « interdiction » de dépasser le nombre de 14 équipes par groupe et pour tenir compte de cette situation, le Conseil de Ligue décide de valider la possibilité donnée aux commissions régionales chargées d'organiser les compétitions pour la saison 2020-2021,

- ✓ de créer des groupes supplémentaires dans un même niveau.
- ✓ et de, selon le besoin, majorer d'une ou de deux unités le nombre d'équipes par groupe sans jamais dépasser le nombre de 14

de façon à absorber les mouvements consécutifs à l'application du PV du Comex, et dérogatoires aux règlements actuels des compétitions de la Ligue, charge aux commissions de proposer au Conseil de Ligue qui entérinera les propositions avant leurs publications.

Conciliation CNOSF concernant une interdiction de stade (Mr. Marlier).

Le Conseil de Ligue, sur la proposition formulée par le CNOSF dans ledit dossier, décide d'accepter la conciliation.